



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Deuxième Assemblée des Etats Parties
à la Convention sur les armes à sous-munitions**

Déclaration prononcée par

**l'Ambassadeur Ruth Flint
Cheffe de Délégation**

Dépollution et réduction des risques

Beyrouth, 15 septembre 2011

Seul le texte prononcé fait foi

Madame la Présidente,

La Suisse remercie la Présidence et l'Australie pour l'excellente préparation de cette session.

Ma délégation vous remercie de la possibilité qui lui est offerte de contribuer à cette importante discussion. Nous sommes persuadés que sous votre présidence, l'examen de ce thème essentiel pour la mise en œuvre de la CCM s'inscrit sous les meilleurs auspices.

La Suisse estime que l'enlèvement et la destruction des restes explosifs de guerre, comme les sous-munitions non-explosées, représente un élément décisif de la mise en œuvre de la Convention : une dépollution rapide et complète des zones contaminées interrompt efficacement la chaîne des événements que constituent l'utilisation d'armes à sous-munitions, les ratés et une contamination durable, ainsi que les blessures, parfois mortelles, infligées à des individus - dans la grande majorité des cas des civils - non impliqués dans les combats. L'expérience réunie dans le cadre d'autres accords et conventions, et en particulier à la faveur des projets menés dans les pays concernés avec le soutien de la Suisse, a cependant montré qu'une dépollution rapide et complète des zones contaminées par des mines ou par des sous-munitions non explosées dépend de nombreux aspects.

Premièrement, l'**engagement politique** des pays donateurs comme des Etats affectés revêt une importance décisive. Les uns comme les autres doivent avoir la volonté de procéder à la dépollution des zones contaminées, et doivent fournir les moyens nécessaires. Cela implique une adéquation constante des besoins existants, qui doivent faire l'objet d'un relevé précis et complet, avec les ressources disponibles.

Deuxièmement, la présentation régulière de rapports nationaux clairs et complets constitue un autre élément décisif et contribue considérablement à l'appréhension du problème et à la coordination entre les pays donateurs et les pays affectés.

Et enfin, troisièmement, de nombreux **aspects techniques et organisationnels** sont primordiaux. L'expérience acquise dans la mise en œuvre de la Convention sur les mines anti-personnel ou dans le cadre du Protocole V de la CCAC a mis en évidence de nombreuses pierres d'achoppement :

- Ainsi, nous ne saurions souligner suffisamment combien il est important de mener des enquêtes de qualité. Et ce d'autant plus que les résultats des enquêtes déterminent souvent à long terme l'affectation des ressources et des moyens. Des distorsions dans ces résultats entraînent pour les pays donateurs comme pour les pays affectés un coûteux gaspillage de ressources.

- Par ailleurs, notre délégation est favorable à une planification sur plusieurs années de l'aide financière en faveur des programmes de dépollution, afin de garantir une programmation stable à long terme.
- Enfin, nous estimons qu'il est important aussi que les pays donateurs accompagnent les projets de dépollution jusqu'au bout et planifient en coopération avec les autorités locales le passage de relais définitif.

La Suisse est d'avis qu'en matière de dépollution, il ne faudrait faire aucune distinction entre les mines et les restes explosifs de guerre. C'est pourquoi nous sommes très favorables à ce que l'expérience acquise dans la mise en œuvre d'autres accords et conventions soit prise en compte dans celle de la CCM.

C'est dans cet esprit que la Suisse poursuivra également son action au service du déminage humanitaire. En tant que pays donateur et partenaire, elle apportera donc son concours financier à des programmes de dépollution et fournira aussi des experts et du matériel tel que des charges creuses SM-EOD pour des projets de dépollution.

Je vous remercie.